

Extrait du registre des décisions

Bureau du 06 novembre 2025

n° 156-25

Objet : *RS - Bail relatif au tènement situé 1532 avenue de la Houille Blanche à Chambéry*

- date de convocation le 31 octobre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Vincent Miguet
<i>Aillon-le-Vieux</i>	Cécile Trahand
<i>Arith</i>	
<i>Barberaz</i>	
<i>Barby</i>	Christophe Pierretton
<i>Bassens</i>	Alain Thieffenat
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	Eric Delhommeau
<i>Challes-les-Eaux</i>	Josette Rémy
<i>Chambéry</i>	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
<i>Cognin</i>	Corinne Charles
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	
<i>Ecole</i>	
<i>Jacob-Bellecombette</i>	Hervé Ferroud-Plattet
<i>Jarsy</i>	
<i>La Compôte</i>	Pierre Duperier
<i>La Motte-en-Bauges</i>	Jean-Pierre Fresso
<i>La Motte-Servolex</i>	
<i>La Ravoire</i>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<i>La Thuile</i>	
<i>Le Châtelard</i>	Jean-François Poitou
<i>Le Noyer</i>	Vincent Boulnois
<i>Les Déserts</i>	
<i>Lescheraines</i>	
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Leyse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	Valentin Hachet
<i>Saint-Cassin</i>	Jocelyne Gougou
<i>Saint-François de Sales</i>	Maryse Fabre
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Christian Berthomier
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	
<i>Sainte-Reine</i>	Philippe Ferrari
<i>Sonnaz</i>	Daniel Roचाix
<i>Thoiry</i>	
<i>Vérel-Pragondran</i>	Jean-Pierre Coendoz
<i>Vimines</i>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Alain Caraco à Pierre Brun - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Christelle Favetta-Sieyes à Christophe Pierretton - de Franck Morat à Corinne Charles - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 13

Grégory Basin - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Marcel Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Damien Regairaz - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 06 novembre 2025

délibération n° 156-25

objet **RS - Bail relatif au tènement situé 1532 avenue de la Houille Blanche à Chambéry**

Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, rappelle que par décision n° 2024-112 D du 15 juillet 2024, Grand Chambéry a approuvé l'acquisition, par préemption, d'un ensemble immobilier cadastré section HB n° 5, situé 1532 avenue de la Houille Blanche sur la commune de Chambéry. Un acte notarié a été signé à cet effet en date du 11 octobre 2024.

L'ensemble du site était loué par bail commercial depuis le 15 décembre 2014 par l'ancien propriétaire, la SCI de l'Erier, à l'entreprise Transports de Savoie.

Dans le cadre de son départ à la retraite en juin 2023, le gérant de la société Transports de Savoie a cédé l'ensemble de son entreprise au groupe Coquelle. Cette cession impliquait le transfert de l'ensemble des contrats et baux en cours, dont le bail commercial relatif au tènement situé avenue de la Houille Blanche.

L'acquisition par Grand Chambéry du tènement a de fait transféré le bail conclu initialement entre l'ancien propriétaire (SCI de l'Erier) et l'ancien locataire (société Transports de Savoie).

La conclusion d'un nouveau bail commercial n'étant pas nécessaire, le bail conclu en 2014 entre l'ancien propriétaire et l'ancien locataire se poursuit selon les mêmes termes entre le nouveau propriétaire du tènement (Grand Chambéry) et le nouveau locataire (groupe Coquelle). Le loyer mensuel actualisé est de 10 717,83 €.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les baux,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : **d'approuver** le bail commercial relatif à l'ensemble immobilier situé 1532 avenue de la Houille Blanche à Chambéry,

Article 2 : **d'autoriser** le président ou son représentant à signer le bail et tout document à intervenir,

Article 3 : **de dire**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **156-25**

Objet de l'acte :	RS - Bail relatif au tènement situé 1532 avenue de la Houille Blanche à Chambéry
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 2 - Locations et locations-ventes
Date de l'acte :	06 novembre 2025
Annexe(s) :	Annexe 1

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20251106-lmc1H34520H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34520H1

Date de transmission en Préfecture :	07 novembre 2025
Date de réception en Préfecture :	07 novembre 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 07 novembre 2025